

Centre Pierre-Charbonneau



MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION DU CENTRE PIERRE-CHARBONNEAU

Consultation publique sur le
diagnostic du loisir public
montréalais



LE CENTRE PIERRE-CHARBONNEAU

- Le centre Pierre-Charbonneau est, de par sa dimension, le deuxième centre de sports et loisirs municipal à Montréal après le complexe sportif Claude Robillard
- Gymnase double avec gradins, hall, auditorium 33 locaux
- En 2018, près de 6800 inscriptions, plus de 3000 membres
- Fréquentations plus de 256 500 entrées
- Le 23 décembre 1982. ACPC voit le jour.
- C'est un nouveau type de partenariat qui s'établit entre la Ville et ACPC
- Des activités qui répondent aux besoins exprimés par la population
- L'accent sur l'implantation d'une vie communautaire



L'ACPC

- ACPC est un partenaire majeur de la Ville de Montréal dans l'offre de services en loisirs aux citoyens et membre FQCCL.
- Signature d'une convention de partenariat
- L'Association a développé de nouveaux créneaux pour maximiser les heures d'utilisation des plateaux
- Développer de nouvelles sources de revenus
- Offrir une programmation de loisirs accessible, diversifiée et de qualité
- L'Association ne peut être uniquement dépendante des revenus engendrés par les activités inscrites à sa programmation et de la contribution financière
- ACPC veut répondre au critère d'accessibilité des citoyens montréalais en matière de loisir



- ❖ En 1996, la Ville de Montréal, par son Service des sports, des loisirs et du développement social, reconfirmait le rôle d'intervenant majeur de l'Association
- ❖ ACPC doit maintenir sa tarification en fonction du marché
- ❖ Capacité de payer des citoyens du quartier Hochelaga-Maisonneuve
- ❖ L'association a joué un rôle de premier plan au fil des ans pour que sa signature soit reconnue comme centre d'envergure à Montréal
- ❖ Orientée vers le service-client, chaque année de nouveaux services sont offerts à la population locale
- ❖ ACPC innover et de proposer de nouveaux services à la population de Mercier Hochelaga-Maisonneuve, de la Ville de Montréal, de la province et à l'international
- ❖ La capacité de l'ACPC depuis plus de 36 ans n'est plus à faire en ce qui concerne l'offre de services à la population



RÔLE QUE L'ACPC SOUHAITE JOUER AUPRÈS DE LA VILLE ET DES ARRONDISSEMENTS

- ❑ L'ACPC exerce un rôle de pourvoyeur de services directs à la population de l'arrondissement et de la Ville depuis plus de 36 ans
- ❑ La semaine, les activités sont essentiellement pour la population de l'arrondissement
- ❑ Les weekends, c'est surtout pour les événements de nature provinciale, nationale et internationale autant au niveau culturel que sportifs.
- ❑ L'ACPC doit transiger avec l'arrondissement, la Ville-Centre et Touriste Montréal pour accueillir les événements tout respectant l'offre de service offert aux abonnés du Centre Pierre-Charbonneau
- ❑ L'ACPC souhaite continuer à jouer un rôle de partenaire prioritaire auprès de la Ville et de l'arrondissement tout en ayant la liberté d'action nécessaire pour répondre aux besoins de ses clientèles



Noël des bénévoles de L'ACPC



Édition 2018



- L'arrondissement exige l'utilisation de deux logiciels (LUDIK et SPORT PLUS) pour la gestion, la facturation
- Championnat canadien de Judo nous devons facturer les services de l'ACPC dans SPORT PLUS et la location dans LUDIK
- La tarification des activités qui est votée annuellement par l'arrondissement nous empêche de développer de nouvelles activités en cours de l'année pour les enfants et les adultes.
- Nous avons consulté plusieurs comptables, fiscalistes, professionnels en technologie de l'information
- L'ACPC utilise un logiciel depuis plus de 15 ans qui satisfaisaient tous les besoins?
- L'utilisation de LUDIK lors des inscriptions aux activités prend maintenant trois fois plus de temps
- Nous sommes très inquiets des relations avec la Ville et surtout de l'arrondissement.
- Nous nous attendons que la Ville et l'arrondissement soient des partenaires et des facilitateurs

DEMAIN LE LOISIR ...



- ❖ La Ville et l'arrondissement doivent revoir en profondeur la relation avec les organismes de milieu
- ❖ Ville et l'arrondissement, en concertation avec les organismes de milieu, devraient avoir la priorité de faire des recherches sur les besoins des milieux,
- ❖ Ville et l'arrondissement de tous les rapports demandés, pourquoi nous demande-t-on de travailler avec un logiciel sous-performant ?
- ❖ Le loisir de demain demande une collaboration partenariale de tous les instants et non pas une relation de subordonné-exécutant
- ❖ Si LUDIK doit être ABSOLUMENT utilisé, un plan de formation pour le personnel aurait dû être offert par la Ville, des informations devraient être diffusées dans la population pour l'utilisation de la plateforme et une amélioration de celle-ci est nécessaire afin de se coller à la réalité de notre milieu aurait dû être priorisée AVANT toute implantation.

Les composantes d'une vision du loisir de demain sont la concertation, la définition d'un plan d'action et le partage des responsabilités ainsi que les actions requises pour atteindre les objectifs recherchés.

Des politiques d'accessibilité pour tous, familiale, et bonifiant les saines habitudes de vie devrait être les priorités municipales.

Nous croyons que la municipalité devrait jouer un rôle de maître d'œuvre dans l'élaboration d'une démarche d'analyse des besoins et du suivi nécessaire avec la collaboration des organismes concernés.

La mission de l'ACPC est de collaborer avec la Ville et l'arrondissement dans la recherche des objectifs, outils et échéanciers selon ses moyens.

Merci,



